

RETRAITE FERMÉE
POUR LES LIGUES DU SACRÉ-COEUR

Une retraite fermée pour les membres des Ligues du Sacré-Coeur, aura lieu à la Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe, du jeudi soir, 14 octobre, au lundi matin suivant. — Les curés des paroisses où la ligue est établie sont respectueusement priés d'inviter leurs ligueurs, en particulier les chefs de groupe, à prendre part à cette retraite. — Les inscriptions doivent être envoyées au Père Archambault, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe.

MESSES DE "REQUIEM"
ET MESSES DES SAINTES RELIQUES

I. — On a déjà annoncé dans le n. du 13 septembre dernier la grande faveur que le pape Benoît XV vient d'accorder à tous les prêtres de pouvoir célébrer trois messes le jour de la Commémoration des défunts. Ces messes sont la première, la troisième et la quatrième du missel. Mais tandis que l'oraison de la première reste la même, celles des deux autres messes qui sont *Deus indulgentiarum* pour la deuxième et *Deus veniæ largitor* pour la troisième subissent quelques changements. Il faudrait donc écrire dans les missels les variantes qu'il faut faire en cette unique occasion à ces oraisons, ou avoir un nouveau texte imprimé de ces oraisons. Ce dernier mode est le plus facile et le plus convenable. C'est pourquoi on l'a adopté à l'intention de ceux qui le préféreront. Ces oraisons, avec les secrètes et les postcommunions, sont toutes contenues sur le verso d'un feuillet spécial qu'on pourra coller dans les missels (pro defunctis) entre la 3e et la 4e messe.

II. — Pour la première fois, on fait cette année la fête des Saintes Reliques dans les provinces ecclésiastiques de Montréal, d'Ottawa, de Saint-Boniface et d'Edmonton.